

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE

Arrêté du 29 juillet 2022 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2021 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministre de la transition écologique, du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de la mer

NOR : ECOE2222349A

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, la ministre de la transition énergétique, le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics, et le secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la mer,

Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1429 du 18 novembre 2005 modifié relatif aux missions, à l'organisation et aux emplois de direction des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel ;

Vu le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 41 et 76 ;

Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, notamment son article 37 ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 portant création, à titre expérimental, d'un centre de gestion financière placé sous l'autorité du contrôleur budgétaire et comptable ministériel auprès du ministre de la transition écologique, du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de la mer ;

Vu l'avis du comité technique d'administration centrale des ministères économiques et financiers en date du 10 juin 2022 ;

Vu l'avis du comité technique d'administration centrale du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires et du ministère de la transition énergétique en date du 13 juillet 2022,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'annexe de l'arrêté du 15 décembre 2021 susvisé est complétée par deux alinéas ainsi rédigés :

« 6° La direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités (DGITM) ;

« 7° La direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA). »

Art. 2. – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Art. 3. – Le directeur des affaires financières du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du secrétariat d'État chargé de la mer et le directeur général des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 juillet 2022.

*Le ministre de la transition écologique
et de la cohésion des territoires,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des affaires financières,
V. MOREAU*

La ministre de la transition énergétique,
Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des affaires financières,
V. MOREAU

*Le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle
et numérique, chargé des comptes publics,*
Pour le ministre et par délégation :
*La cheffe du bureau des dépenses de l'Etat,
des rémunérations et des recettes non fiscales,*
E. LEFEBVRE

*Le secrétaire d'État
auprès de la Première ministre,
chargé de la mer,*
Pour le secrétaire d'État et par délégation :
Le directeur des affaires financières,
V. MOREAU